PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-cinq mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur RIMBEAU Jean Pierre**, **Maire**.

Nombre de Membres

Date de Convocation: 06 juin 2023

Afférent au Conseil Municipal: 15

En Exercice : 15 Présents : 11

<u>PRÉSENTS</u>: M RIMBEAU Jean-Pierre, Mme HAYE Nadia, Mme LEZAY Anita, M BRIFFAUD Philippe, M FAUGER Sylvain, Mme GABILLY Jacqueline, M CLÉMENT Philippe, Mme Micheline COBLARD, M FRERE Fabrice, Mme Isabelle CHAIGNE, Mme CHAUVEAU Cécile.

EXCUSÉES: M BRIN David (donne pouvoir à Mme COBLARD Micheline), M COLLON Olivier (donne pouvoir à M FRERE Fabrice), M CADOUX Claude (donne pouvoir à M RIMBEAU Jean-Pierre), Mme GUESNE Lydie (donne pouvoir à Mme HAYE Nadia)

Secrétaire de séance : Mme GABILLY Jacqueline

ORDRE DU JOUR

- 1. Validation du PV du conseil municipal du 25 mai 2023
- 2. Validation de l'avant-projet définitif de la salle des sports

Questions diverses

1/ Validation du Procès-verbal du conseil municipal du 25 mai 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mai 2023 n'appelant aucune remarque, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2/ approbation du projet de la salle des sports et autorisation de demande de subvention auprès des organismes : DELIBERATION N° D2023/00028 :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de construction d'une salle de sport qui permettrait de répondre à la demande des clubs et associations sportives de la commune ainsi qu'aux écoles maternelles et élémentaires sans oublier les collectivités alentours.

Le programme des travaux prévoit la création d'une salle couverte complété par des vestiaires. La salle comprendra notamment un terrain de handball, un pas de Tir à l'Arc, cette surface permettant la pratique de différents autres sports comme le basket, le foot en salle etc....

Le coût de l'opération est estimé au total à 1 346 318 € HT, suivant les phases et les lots ci-après :

Coûts des travaux en € HT:

Lots	Phase 1 : gymnase	Phase 2 :	Option
		vestiaires/sanitaires	
Travaux Extérieurs	107 000	65 000	
Clos et Couverts	658 000	71 000	
Second Œuvre		97 000	
Fluides	75 000	68 000	
Equipements sportifs	9 000		
Gestion de l'éclairage			4 000
Concessionnaires réseaux	10 000		
TOTAL	859 000	301 000	4 000

Etudes :	15 320 €
Honoraires Moe :	40 548 €
Honoraires AMO :	31 750 €
Honoraires autres prestataires (CSPS,):	17 000 €
Divers et Aléas :	77 500 €

COÛT HT: 1 346 318,00 € COÛT TTC: 1 615 581,60 €

Monsieur Le Maire propose au conseil de délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Organisme	Montant HT			
Etat (Agence Nationale du Sport)20% plafond de 200 000,00€	200 000,00 €			
Etat (DETR)30% plafond de 300 000,00€	300 000,00 €			
fédération de Tir à l'Arc	10 000,00 €			
département 79	50 000,00€			
autofinancement	786 318,00€			
соûт нт	1 346 318,00 €			

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- 1. D'approuver la création de la salle des sports
- 2. D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus
- 3. Autorise Monsieur Le Maire à solliciter les subventions et à signer tous documents nécessaires à ce dossier

QUESTIONS DIVERSES

→ Point stérilisation des chats : la campagne de stérilisation des chats décompte 67 chats depuis le début, il reste 13 chats à capturer.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.

Le Maire, La secrétaire,

Jean-Pierre RIMBEAU Jaqueline GABILLY